



Jardiniers en herbe de Meurthe-et-Moselle

peut valoriser les démarches de jardinage...

... et d'écologie pratique !



partenaire de l'opération :



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques Baudot
rue du sergent Blandan - CO 900 19
54035 Nancy cedex

contact : Emilie DEDENON

Tél. 03 83 94 50 07 - ededenon@caue54.departement54.fr
[CAUE54.com]

conception et ordre photo E. DEDENON CAUE 54 - Impression CAUE 54 - 2018

CAUE

MEURTHE ET MOSELLE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

Extraits du règlement

1 - Présentation

Cette opération est organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

But

Cette opération permet de récompenser les initiatives visant à la pratique du jardinage par le fleurissement, la réalisation d'un potager ou de cultures diverses. Il vise à sensibiliser les plus jeunes à une meilleure connaissance de la nature. Il offre la possibilité aux adultes encadrants de s'appuyer sur le présent appel à projet pour valoriser leur action pédagogique.

2 - Modalités de participation

Participants

L'appel à projet est ouvert à toutes les structures citées à l'article 3 ou groupes informels encadrés par un adulte, sans distinction. La structure ou le groupe devant être situé dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Conditions de participation

L'inscription est totalement libre et gratuite. Toutefois, les structures ou groupes participants doivent accepter le présent règlement (règlement complet sur le site du CAUE).

Bulletin d'inscription

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement remplir le formulaire d'inscription envoyé sur simple demande ou disponible sur le site internet du CAUE à la rubrique « actualités, agenda » : www.caue54.com.

Date limite d'envoi des inscriptions

Le formulaire d'inscription doit être retourné avant le **27/04/2018 au plus tard**.

3 - Organisation du concours

Participants : école maternelle ; école élémentaire ; collège ; structure médico-sociale et médico-éducative ; conseil municipal d'enfants ; association ou encore tout groupe informel sous la responsabilité d'un adulte.

Prix spécial

L'organisateur donne la possibilité aux participants de s'inscrire également au prix spécial de la Biodiversité 2018 qui récompensera l'action la plus exemplaire dans ce domaine.

4 - Présentation des réalisations

Composition et venue du jury

Les structures et groupes inscrits feront l'objet d'une visite durant la 1^{ère} quinzaine de juin par un jury composé de professionnels et de bénévoles désignés par l'organisateur. Ce sont les enfants qui prioritairement présentent le projet.

5 - Prix et dotations

Un diplôme sera remis pour chacun des jeunes participants à l'action. En participant, les enfants feront gagner un prix collectif à leur groupe ; des animations sur la nature et l'environnement ; des chèques pour l'achat de matériel ; du matériel pédagogique...

CONTACTS UTILES

La Cité des Paysages à Sion.
Les équipes pédagogiques accompagnent des projets de sensibilisation à l'environnement, au paysage et à la biodiversité : sorties nature, ateliers, journées pédagogiques...
www.citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr
fr 03 83 25 17 53.

Le CPIE de Nancy-Champenoux propose des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement, pour favoriser des comportements respectueux de l'environnement.

Sans oublier les nombreuses associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentes en Meurthe-et-Moselle.

Quelques projets récompensés en 2017

Un partenariat aux petits oignons

L'école élémentaire de la Justice à Ecrouves ne dispose que de peu de moyens pour son jardin, elle prend attache avec la Maison d'Accueil Spécialisée de Dommartin-lès-Toul pour mutualiser les moyens et les compétences.

Le semis sont conservés chez l'un, les travaux plus physiques sont assurés par les autres. Belle coopération !



Un projet qui s'échappe de l'école

A l'école élémentaire Moselly de Nancy, on jardine depuis 10 ans.

Forts de cette expérience, ce sont aujourd'hui les habitants du quartier Plateau de Haye, assistés de leurs enfants, qui investissent les espaces publics !



A Longwy, on crée son coin de Paradis

A la maternelle Dartein, on s'est remis à jardiner avec ambition !

Aménagement complet d'un espace abandonné qui a vite été colonisé par les petits jardiniers. Fiers de leur plantations mais aussi des décors rappelant le savoir-faire des émaux de Longwy, les élèves ont aménagé leur coin de Paradis !



Apprivoiser la biodiversité

Les élèves de l'école élémentaires Jules Ferry de Dommartin-lès-Toul, emmenés par une animatrice passionnée, ont découvert tout au long d'un cycle d'ateliers extra-scolaires, les richesses de la faune et de la flore qui les entoure.

Identification des petites bêtes du jardin, explorations, expérimentations étaient au menu de ce joli rdv hebdomadaire.

Les prix de la Biodiversité, je m'inscris !

Jardiniers en herbe de Meurthe-et-Moselle



en partenariat avec :



Bulletin d'inscription à l'opération 2018
à retourner avant le 27 avril 2018

La structure

Nom de la structure :

.....

Tél. :

Mail :

Adresse complète :

.....

.....

Type de structure

- école maternelle
- école élémentaire
- collège
- conseil municipal d'enfants
- association
- structure médico-sociale,
médico-éducative
- autre (précisez) :

.....

.....

Personne référente

Nom et tél. du responsable du projet :

.....

.....

Le projet de jardinage

Nbre d'enfants concernés par le projet :

Age moyen : ans.

Contexte et descriptif du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Passage du jury (1ère quinzaine de juin)

Jours et horaires de présence des enfants :

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

dates à éviter :

à COMPLÉTER

Je soussigné(e),

en qualité de

déclare avoir pris connaissance du règlement de l'opération « **Jardiniers en herbe**

de Meurthe-et-Moselle », en accepte les termes et présente la candidature

de ma structure/groupe

à l'édition 2018.

Date et signature :

Prix spécial
BIODIVERSITE,
je m'inscris !
 oui non

Jardiniers en herbe de Meurthe-et-Moselle

Règlement de l'opération 2018

1 - PRÉSENTATION

Cette opération est organisée par le Conseil d'Architexture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

But

Cette opération permet de valoriser les initiatives visant à la pratique du jardinage par le fleurissement, la réalisation d'un potager ou de cultures diverses. Il vise à sensibiliser les jeunes à une meilleure connaissance de la nature. Il offre la possibilité aux adultes-encadrants de s'appuyer sur l'appel à projet pour développer leur projet pédagogique.

2-MODALITÉS DE PARTICIPATION

Participants

L'appel à projet est ouvert à toutes les structures citées à l'article 3 ou groupes informels encadrés par un adulte, sans distinction. La structure ou le groupe devant être situé dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Conditions de participation

L'inscription au concours est totalement libre et gratuite. Toutefois, les structures ou groupes participants doivent accepter le présent règlement.

Bulletin d'inscription

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement remplir le formulaire d'inscription

envoyé sur simple demande ou disponible sur le site internet du CAUE de Meurthe-et-Moselle (www.caue54.com, rubrique agenda) ou du Conseil Départemental (www.meurthe-et-moselle.fr, à la rubrique département fleuri.

Le formulaire d'inscription doit être retourné **avant le 27/04/2018 au plus tard.**

3-ORGANISATION DU CONCOURS

Participants :

école maternelle ; école élémentaire ; collège ; structure médico-sociale et médico-éducative ; conseil municipal d'enfants ; association ou encore tout groupe informel sous la responsabilité d'un adulte.

Prix spécial

L'organisateur donne la possibilité aux structures et groupes participants de s'inscrire également au prix spécial de la Biodiversité 2017 qui récompensera l'action la plus exemplaire dans ce domaine.

4 - PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS

Composition et venue du jury

Durant la 1ère quinzaine de juin, les structures et groupes inscrits feront l'objet d'une visite par un jury composé de professionnels et de bénévoles désignés par l'organisateur.

Un courrier informant du

jour et de l'heure de passage sera préalablement envoyé.

Critères d'évaluation

Qualité du fleurissement, potager, cultures diverses (en extérieur et en intérieur)
Connaissance et protection de la biodiversité
Niveau d'implication des enfants dans le projet (choix des plantes, réalisation des semis, plantations, entretien quotidien (arrosage, désherbage...)
Qualité d'entretien, propreté
Prolongement pédagogique de l'action, le cas échéant (visites de jardins, sorties, intervenant extérieur...)
Partenaires mobilisés (commune, bénévoles, professionnels...).

5 - DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Le jury se réunira à l'issue des tournées pour désigner les meilleures réalisations de l'année 2017 et attribuera le Prix spécial de la biodiversité.

6 - PRIX ET DOTATIONS

Un diplôme est remis à chacun des jeunes participants à l'action. Toutes les structures et groupes inscrits recevront un chèque ou encore un prix collectif en lien avec le jardinage.